



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

[Rappel] Déploiement du passeport d'éducation financière (Educfi) dans l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Olivier MONDET

Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Provisseuses, Messieurs les Provisseurs de lycées professionnels et polyvalents

S/c de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Référence : Note de service du 28 juin 2022 (MENE2216083N) de la Dgeco publiée au Bulletin officiel n° 28 du 14 juillet 2022 (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo28/MENE2216083N.htm>) précisant la mise en œuvre et les modalités d'organisation du passeport EDUCFI à la rentrée scolaire 2022.

L'éducation financière est une priorité nationale notamment auprès des plus jeunes. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a signé une convention avec la Banque de France ayant pour objectif de développer des actions pédagogiques visant à améliorer les connaissances pratiques des élèves sur des sujets financiers et budgétaires permettant notamment de mieux gérer son budget, maîtriser son endettement, connaître les moyens de paiement, prévenir les arnaques financières...

Le passeport Educfi est l'outil privilégié de la mise en œuvre de l'éducation financière et budgétaire dans les collèges. Celui-ci consiste en une séance pédagogique de deux heures fournie clé en main aux enseignants de l'établissement qui ont le choix de l'adapter à leur situation de classe. À l'issue de cette séance, après un quiz, les élèves obtiennent un certificat nominatif.

Depuis 2019, notre académie a été pilote dans la mise en œuvre de ce passeport. En 2022 nous avons expérimenté le passeport auprès de plus de 100 classes soit plus de 2500 élèves.

Selon les termes de la note de service du 28 juin 2022 (MENE2216083N) citée en référence « *Les collèges inscrivent prioritairement les élèves de 4e et de 4e Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté). **Chaque collège inscrit au moins l'équivalent de deux classes au passeport Educfi afin de permettre à un maximum d'élèves d'en bénéficier.***

*Le passeport peut également être proposé aux autres niveaux du cycle 4 en fonction du projet d'établissement et/ou des équipes. **Il peut aussi être ouvert aux classes des lycées professionnels qui le souhaiteraient**, notamment pour des classes de 3e prépa-métiers et des classes de CAP. »*

Le déroulement du passeport Educfi s'étendra de mars à juin 2023 selon l'organisation des établissements.

Afin de suivre la mise en place de la campagne 2023 du passeport, la Dgesco propose aux établissements d'inscrire leurs classes directement via le formulaire qui leur a été proposé sur la plateforme Orchestra, jusqu'au 31 mars.

Une **formation à distance destinée aux enseignants** se déroulera le mercredi 22 mars 2023 (de 14h à 16h) :

https://orange.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1579735&tp_key=61cfcc6fe0

Toutes les ressources nécessaires à la passation ainsi que des pistes d'intégration dans les progressions pédagogiques sont accessibles sur la page éducol :

<https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere>

Enfin, un parcours d'auto-formation M@gistere à destination des professeurs est également accessible via le lien suivant : <https://magistere.education.fr/f1274>.

Je vous invite, pour toute précision concernant la mise en œuvre du passeport dans votre établissement, à prendre contact avec Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion.

Je vous remercie de votre engagement dans cette opération essentielle pour la réussite des élèves.

**Le référent académique
pour la généralisation du passeport Educfi**

Olivier MONDET